

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème}
CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITE « MUSIQUE » - DISCIPLINE « BASSON »
SESSION 2026**

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté n° AR-0259-2025 en date du 6 août 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « basson », session 2026 ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au jeudi 30 octobre 2025 à 23h59, heure métropolitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « basson », ouverts par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde au titre de l'année 2026, selon décision susvisée, est arrêtée conformément aux listes ci-jointes sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Elles contiennent :

- 7 noms pour le concours externe ;
1 nom pour le concours interne ;
1 nom pour le 3^{ème} concours.**

ARTICLE 2 - L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier et sous réserve de la communication de la décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve, soit le 9 février 2026 (date nationale – cachet de la poste faisant foi).

De même, le dossier professionnel sera à remettre au plus tard au 1^{er} jour des épreuves, soit le 9 février 2026 (date nationale), uniquement par voie postale - cachet de la poste faisant foi.

La participation aux concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :



CENTRE DE GESTION

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260203-AR-0052-2026-AR
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Liste des candidats admis à concourir

Concours Externe D'Assistant D'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} Classe Session 2026

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE	DISCIPLINE
171308	DAZY	Adeline	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
170059	LABEQUE	Julie	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
170271	MACHICOT	Charlotte	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
171741	MONJANEL	Fanny	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
170300	POULAIN	Madeleine	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
170370	ROCHER	Camille	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	
171604	TRAVIER	Cylia	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	

Nombre de candidats : 7



Liste des candidats admis à concourir

Concours Interne D'Assistant D'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} Classe Session 2026

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE	DISCIPLINE
170087	RICQUE	Julie	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	

Nombre de candidats : 1



CENTRE DE GESTION

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260203-AR-0052-2026-AR
Date de télétransmission : 04/02/2026
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Liste des candidats admis à concourir

Troisième Concours D'Assistant D'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} Classe Session 2026

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT	SPECIALITE	DISCIPLINE
170347	NIEWIADOMSKA	Sonia	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON	

Nombre de candidats : 1